



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

9 DÉCEMBRE 2020

LETTRE D'INFORMATION

en Nouvelle-Aquitaine

« Avec France Relance,
reprenre notre destin en main,
construire la France de 2030 »



Édito



Avec France Relance, le Président de la République l'a rappelé, l'objectif est de bâtir la France de 2030. La crise doit révéler notre capacité à innover et à agir ensemble. Aussi, l'ensemble des services de l'État et leurs partenaires sont mobilisés pour accompagner au quotidien les porteurs de projets avec leurs initiatives et leurs innovations. L'enjeu est bien de déployer rapidement les mesures du Plan de relance pour que chacun puisse en bénéficier au plus vite.

*Fabienne BUCCIO
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine*

Thèmes abordés cette semaine

ÉCOLOGIE 2

Fonds friches 2

AMI renouvellement forestier 2

COMPÉTITIVITÉ 3

Anticipation de commandes
aéronautiques militaires 3

COHÉSION 3

Soutien aux personnes précaires 3

Fonds friches

L'effort exceptionnel apporté par le plan de relance doit permettre d'intervenir sur les friches, à la fois pour la reconversion des friches issues d'anciens sites industriels ICPE ou sites miniers dans le cadre d'un appel à projets national lancé par l'ADEME (40 M€ sur 2021-2022) et pour le recyclage foncier pour des projets d'aménagement urbain, de revitalisation des cœurs de ville et de périphérie urbaine, et pour des projets de requalification à vocation productive (enveloppe nationale de 259 M€, entièrement territorialisée).

Sur cette enveloppe de 259 M€, la région Nouvelle-Aquitaine bénéficiera a minima d'une sous-enveloppe de 16 M€ sur 2021-2022 (déclinés à part égale sur 2021 et 2022), pilotée sous l'autorité de la préfète de région, permettant de financer des projets d'aménagement de friches dont les bilans économiques restent déficitaires après prise en compte de toutes les autres subventions publiques, et malgré la recherche et l'optimisation de tous les autres leviers d'équilibre.

Un cadrage national de ce dispositif a été publié sur le site du Ministère de la Transition écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-friches>), fixant un socle commun de critères d'éligibilité et de modalité de dépôt des dossiers. Un appel à projets régional, déclinant ce cadre national, sera publié dans les prochaines semaines. Les projets devront être sélectionnés avant le 15 avril 2021 (pour la 1^{ère} session) ou le 15 avril 2022 (pour la 2^e session).

Référent SGAR : Fabrice Cytermann
chargé de mission transition écologique et énergétique, risques
fabrice.cytermann@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

AMI renouvellement forestier

Dans sa communication du 3 décembre 2020 relative au plan France Relance (<https://agriculture.gouv.fr/plan-france-relance-le-renouvellement-forestier-est-lance>), le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a initié le dispositif «renouvellement forestier», premier des quatre dispositifs de soutien pour la filière forêt-bois qui s'inscrivent dans le cadre de la mesure nationale «Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer» dotée de 200 millions d'euros sur 2 ans.



Ce premier dispositif est un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui vise à sélectionner des porteurs de projet pour déployer une aide aux reboisements dotée de 150 M€. Cette aide concerne les peuplements sinistrés par les crises biotiques (scolytes notamment), les peuplements vulnérables et les peuplements pauvres. Elle permettra l'adaptation des forêts au contexte du changement climatique et amplifiera ainsi leur rôle de puits de carbone.

Les candidatures en tant que porteur de projets sont à déposer avant le 7 janvier 2021 à 12 heures. La DRAAF Nouvelle-Aquitaine constitue le guichet unique pour le dépôt des dossiers sur ce dispositif à l'adresse suivante: serfob.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Référent SGAR : Fabrice Cytermann
chargé de mission transition écologique et énergétique, risques
fabrice.cytermann@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

COMPÉTITIVITÉ

Anticipation de commandes aéronautiques militaires

Le ministère des armées a décidé dans le cadre du plan de relance une anticipation de commandes d'aéronefs (avions, hélicoptères et drones) à hauteur de 600 millions d'euros, 832 millions d'euros en prenant en compte les besoins de la sécurité civile et de la gendarmerie qui sont engagés par les armées.

Cette accélération permettra de sauvegarder plus de 1 200 emplois pendant 3 ans au niveau national, sur une filière durement touchée sur les marchés civils.

L'aéronautique est une spécialité régionale, la région devrait donc bénéficier d'une part significative de ces commandes. On peut noter :

- › la commande d'hélicoptères (2020 et 2021) dont les moteurs sont fabriqués en grande partie en Nouvelle-Aquitaine par Safran Helicopter Engines (64) et ses fournisseurs locaux.
- › la commande de trois avions MRTT (multirôle de ravitaillement en vol et de transport), qui sont des A330 reconvertis, commande notifiée le 25 août 2020, premier avion livré le 26 novembre 2020 (au lieu de 2026), qui implique l'entreprise Sabena Technics (33).
- › la commande d'un avion léger de surveillance et de reconnaissance (ALSR), qui devrait être notifiée en décembre 2020 pour une livraison en 2023 au lieu de 2027, qui devrait également impliquer la filière locale.

Enveloppe nationale (2020 pour l'essentiel et 2021 pour les hélicoptères gendarmerie) : 832 M€

Référent SGAR : **Benoit Fredefon**
délégué à l'accompagnement régional des armées
benoit.fredefon@intradef.gouv.fr

COHÉSION

Soutien aux personnes précaires

Appel à projets 2020-21 : soutien aux associations de lutte contre la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine

Depuis le début de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de Covid-19, le nombre de personnes en situation de précarité continue de s'accroître. Dans ce contexte dégradé, afin de soutenir financièrement les associations de lutte contre la pauvreté, un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros est déployé sur deux ans dans le cadre du plan « France Relance » et à l'initiative du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Appel à projet 2020-2021 :

Ce plan est mis en œuvre via deux appels à projets : le premier appel à projets 2020-2021 correspondant à **une première enveloppe de 50 millions d'euros**.

Les financements ainsi délivrés sont destinés à soutenir des dispositifs portés par des **associations souhaitant par leurs actions contribuer à la lutte contre la pauvreté**, quelle que soit leur taille et qui répondent à des problèmes d'ordre structurel. Le présent appel à projets se décline au niveau national et au niveau régional pour laisser une large part au soutien aux projets de proximité.

© pchvector / Freepik

Déclinaison en Nouvelle-Aquitaine :

En Nouvelle-Aquitaine, l'**enveloppe régionale sera de 2 457 728 €**. Dans la région, les projets doivent notamment prendre en compte les thématiques suivantes :

- › La lutte contre la précarité alimentaire, et plus généralement l'accès aux biens essentiels (alimentation et hygiène) ;
- › L'accès aux droits et la lutte contre l'illectronisme ;
- › Le soutien aux familles notamment durant les 1000 premiers jours de l'enfant ;
- › L'insertion sociale et professionnelle, en particulier les projets incluant des problématiques de mobilité, de santé ou d'accompagnement pour l'accès aux formations à distance.

Calendrier de l'appel à projets :

- 1 – Lancement de l'appel à projets 2020-2021 : **24 novembre 2020**.
- 2 – Clôture du dépôt des candidatures : **15 janvier 2021**.
- 3 – Fin de l'étape de sélection des projets au niveau national et régional : **10 mars 2021**.
- 4 – Annonce des résultats finaux : **23 mars 2021**. La liste des projets lauréats sera publiée sur les sites internet du Ministère de la Santé et des Solidarités et les sites internet des services déconcentrés.
- 5 – Signature des conventions : à compter du **8 avril 2021**.

Les porteurs de projet sont invités à établir leur demande de budget en fonction de la nature du projet :

- › Pour les projets présentés au niveau national, les demandes de subventions doivent être comprises entre 500 000 et 2 000 000 euros, sans dépasser 90 % du budget total du projet ;
- › Pour les projets présentés en Nouvelle-Aquitaine, les demandes de subventions doivent être comprises entre 40 000€ et 300 000€.

Plus d'informations sur le site internet de la préfecture de région :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Actualites/Societe/Appel-a-projets-2020-21-soutien-aux-associations-de-lutte-contre-la-pauvrete-en-Nouvelle-Aquitaine#>

*Référent SGAR : **Christophe Debove**
chargé de mission Santé - Cohésion sociale - Fonds européens
christophe.debove@nouvelle-aquitaine.gouv.fr*



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr

Retrouvez notre rubrique plan France Relance en Nouvelle-Aquitaine
Le-plan-de-relance-en-Nouvelle-Aquitaine